



INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE VISAN

POUR LA RENTREE 2022-2023 :

Inscription en maternelle des enfants **nés en 2019** :

Se présenter **à la Mairie** de Visan avec les documents suivants :

- ✓ Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- ✓ Le livret de famille complet,
- ✓ Le carnet de santé de l'enfant,
- ✓ Les pièces d'identité **des deux parents**,

Inscription pour les autres enfants (déjà inscrits dans un autre établissement) : joindre un **certificat de radiation** de l'ancienne école.

La mairie délivrera un "certificat de pré-inscription scolaire." L'enfant est alors pré-inscrit, mais il n'est pas encore admis à l'école. Il le sera définitivement lorsqu'il se présentera à l'école le premier jour de la rentrée de septembre.

⇒ La Directrice de l'école vous invitera à une **réunion d'information**, au **mois de juin/juillet 2022**, afin de visiter l'école et de connaître l'équipe enseignante.

La Directrice est disponible **TOUS LES JEUDIS** aux heures d'ouverture de l'école :

8h30-12h00 et 14h00-16h30 sur rendez-vous.

Contacts de l'école : 04 90 41 95 52 ou eepu0840167a@ac-aix-marseille.fr

